

Point relatif à

l'information sur la marche à blanc pour la généralisation de la télébillettique pour les cartes orange des zones 1 et 2. :

J.P. HOUSON

D. BAUPIN

M.L.

D-J

Vœu n°4

Alain Aneglo

R. 5552245424K déposé par

Alain Aneglo

[Signature]

Le Conseil d'Administration du STIF décide que :

La généralisation de Navigo sur les zones 1-2 doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration du 8 octobre prochain, pour approuver cette nouvelle étape de passage en télébillettique, et pour prendre en compte dans un article de délibération, que le STIF aura toujours un accès direct, immédiat, total, et libre, d'une part, aux données de validation des entrées et des sorties des voyageurs fréquentant les transports collectifs, sans avoir à connaître bien évidemment les noms des voyageurs, et d'autre part, aux données inscrites dans le fichier clients, en particulier les coordonnées des clients avec qui il appartient bien à l'autorité organisatrice d'entretenir des relations non pas commerciales mais institutionnelles (informations institutionnelles des clients, et réalisation d'enquêtes et de sondage).

Exposé des motifs

Le STIF doit assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice. La demande formulée par le présent vœu répond plus qu'à un droit de l'autorité organisatrice, à un devoir.